



# Avis sur les perspectives budgétaires de Montréal en lien avec le financement du transport collectif

**Jean-Philippe Meloche**

École d'urbanisme et d'architecture de paysage  
Université de Montréal

Consultation publique

Plan budgétaire 2025

Ville de Montréal, 28 mai 2024

# Recommandations faites à l'ARTM en 2020

**Recommandation 1** : *L'ARTM doit maintenir la part des usagers dans le financement des services afin qu'ils absorbent leur part des hausses(baisses) de coûts.*

**Recommandation 2** : *La contribution fiscale locale à l'ARTM devrait provenir d'un impôt local sur les valeurs foncières dont le taux serait fixé par l'ARTM.*

**Recommandation 3** : *Le gouvernement du Québec devrait éviter d'interférer dans la planification du transport en commun et réduire son implication financière*

# Recommandations faites à l'ARTM en 2020

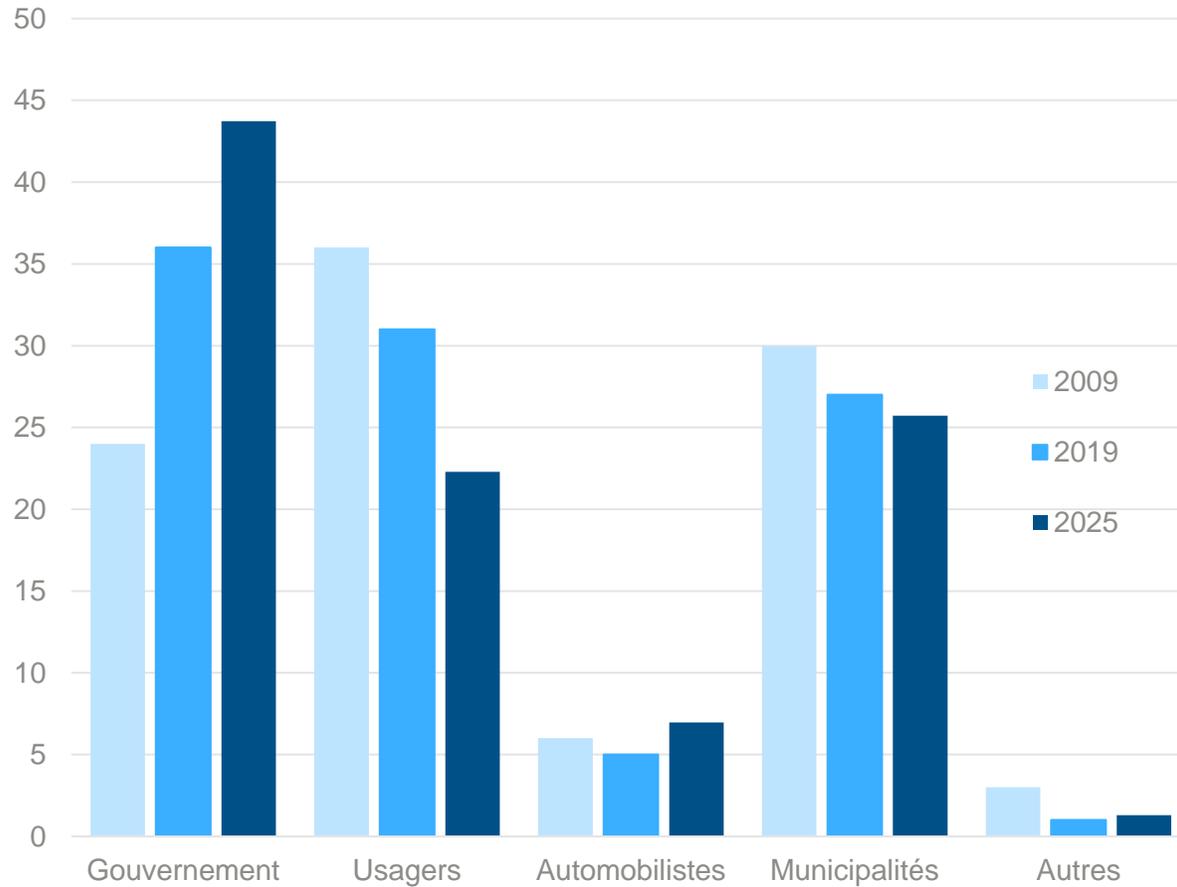
**Recommandation 4** *Les contributions des automobilistes ne devraient pas constituer une part importante du financement de l'ARTM*

**Recommandation 5** *L'ARTM doit faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il initie des mesures d'écofiscalité dans les transports*

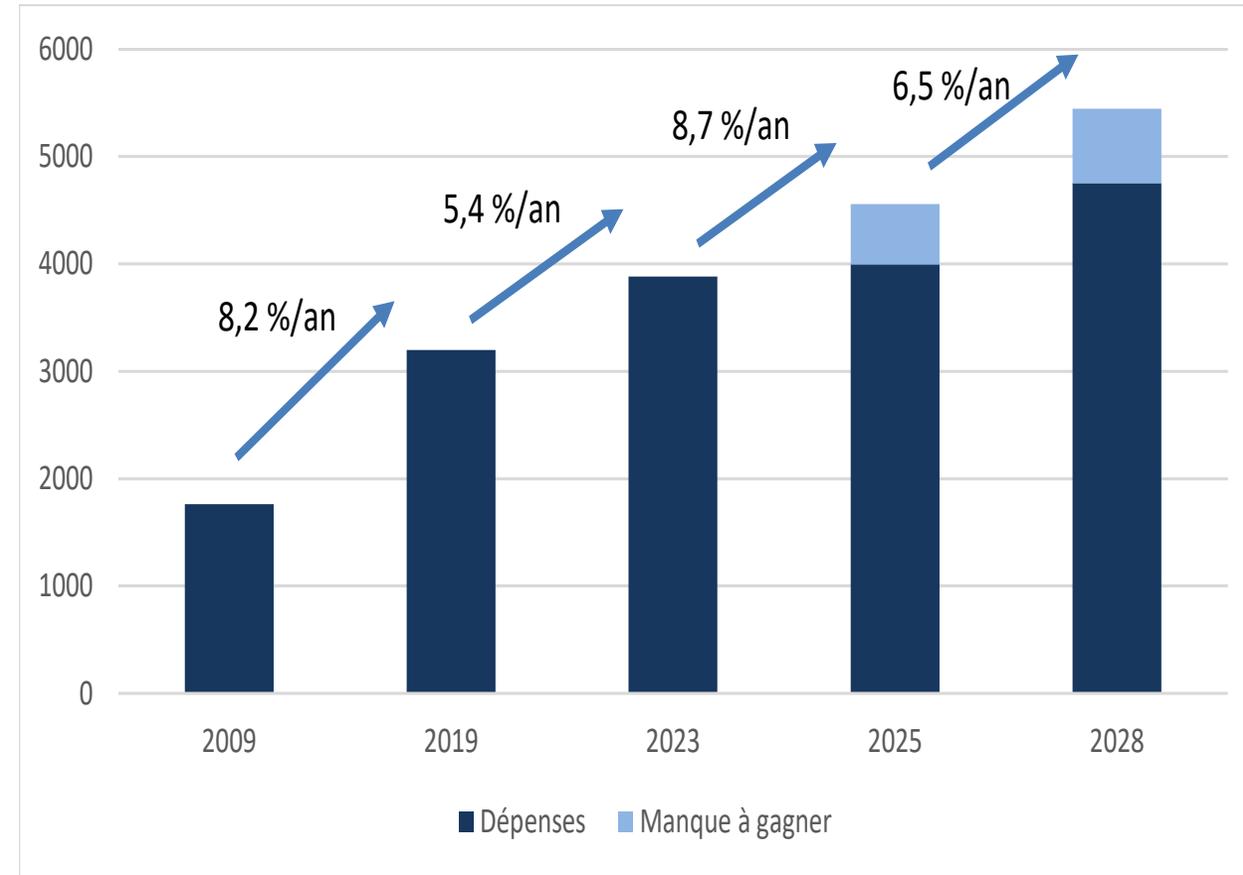
**Recommandation 6** : *L'ARTM devrait demander au gouvernement du Québec l'autorisation de mettre en place une taxe métropolitaine sur les espaces de stationnement.*

# La situation actuelle

## Évolution des parts dans le financement TC



## Évolution des dépenses en TC



# Comment combler le manque à gagner ?

	Cibles de financement en %	Financement prévu en 2025 (000\$)	Cible pour 2028 (000\$)	Augmentation des contributions pour 2028 (000\$)
Gouvernement du Québec	35	1 748	1 923	175
Usagers (tarification)	22	891	1 208	317
Automobilistes (taxe sur les carburants + immatriculations)	10	278	549	271
Municipalités (impôt foncier)	33	1 028	1 813	785
Autres		52	55	3
Indéterminé (déficit)		561	0	
<b>Total déterminé</b>		<b>3 997</b>	<b>5 548</b>	<b>1 551</b>

## Exemples de mesures fiscales

Mesures fiscales	2025	2026	2027	2028	Montant comblé
Tarification (évolution du tarif de base)	3,75 \$	3,95 \$	4,15 \$	4,35 \$	311 M\$
Taxe sur les carburants (hausse annuelle)	0,02 \$/l.	0,02 \$/l.	0,01 \$/l.	0,01 \$/l.	174 M\$
Taxe sur les immatriculations (hausse annuelle)	-	15 \$	15 \$	15 \$	90 M\$
Impôt foncier (hausse annuelle)	3 %	3 %	3 %	3 %	744 M\$
<b>Impact total des mesures</b>					<b>1 319 M\$</b>

# Explorer de nouvelles sources de financement

- Une taxe sur la masse salariale
- Une taxe sur les terrains de stationnement
- La tarification kilométrique
- Le développement immobilier
  - Valorisation foncière
  - Redevances de développement

MERCI

[jean-philippe.meloche@umontreal.ca](mailto:jean-philippe.meloche@umontreal.ca)